

LE NAVAL DANS LA COOPERATION FRANCO-BRITANNIQUE

Le 2 novembre dernier, lors du sommet franco-britannique de Londres, David Cameron et Nicolas Sarkozy ont mis en place les bases institutionnelles d'un renforcement sans précédent des relations de défense entre la France et le Royaume-Uni. Cette « relation absolument exceptionnelle entre la Grande-Bretagne et la France » s'est concrétisée par la signature d'un traité de défense et de sécurité traduisant des ambitions fortes en matière de mise en commun de moyens et de compétences dans ce vaste domaine. Le secteur naval joue un rôle décisif dans le renforcement de cette coopération. Un premier bilan sera effectué lors du prochain sommet franco-britannique qui se tiendra en France au deuxième semestre 2011.

DES PARTENAIRES DE DEFENSE NATURELS

Membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, alliés de l'OTAN, membres de l'Union européenne et Etats dotés d'armes nucléaires reconnus par le Traité de non-prolifération (TNP), le Royaume-Uni et la France partagent un grand nombre d'intérêts et de responsabilités. Ils disposent de forces armées expérimentées souvent engagées côte à côte dans les opérations extérieures (Afghanistan, piraterie en Somalie, Balkans, Liban, Afrique) ainsi que d'industries de défense performantes. Ces deux pays assument 50 % de la dépense de défense européenne et les deux tiers de celles de recherche et développement (R&D) dans ce domaine. Comme l'a souligné le vice Premier ministre britannique, les Britanniques et les Français sont « à la fois ceux qui veulent, ceux qui dépensent et ceux qui agissent ».

LES DECISIONS DE LONDRES

- **Opérations et formation.** Le Royaume-Uni et la France mettront en place une « **force expéditionnaire commune interarmées** » adaptée à toute une série de scénarios, y compris des opérations de haute intensité. Cette Force, qui associera les trois armées, ne sera pas permanente mais disponible dans un délai à définir pour des opérations bilatérales, de l'OTAN, de l'Union européenne, des Nations Unies ou en coalition. Ce concept se concrétisera dès 2011 par des exercices aériens et terrestres conjoints, puis se développera afin d'être pleinement opérationnel dans les années qui suivront. Cette Force favorisera une interopérabilité accrue et la cohérence en matière de doctrine militaire, de formation et de besoins d'équipement.

La décision du Royaume-Uni d'installer des catapultes et des brins d'arrêt sur son futur porte-avions permettra aux avions britanniques et français d'opérer à partir des **porte-avions** des deux pays. La capacité britannique sera disponible en 2020, date de livraison des nouveaux appareils d'origine américaine (*Joint Strike Fighters*). D'ici là, la coopération s'appuiera sur un groupe maritime autour du porte-avions *Charles de Gaulle*, actuellement seul porte-avions européen. Le Royaume-Uni et la France se doteront de la capacité à déployer une force aéronavale d'attaque intégrée franco-britannique composée d'éléments des deux pays. Ceci permettra à la *Royal Navy* et à la Marine nationale de travailler en étroite coordination pendant au moins les 30 prochaines années.

- **Équipement et capacités.** Il est prévu de développer ensemble des **équipements et technologies pour les**



Le HMS Lancaster inséré dans le GAN en 2006 (mission Agapanthe)

prochaines générations de sous-marins nucléaires (hors système de propulsion). À cette fin, une étude commune sera lancée et des accords conclus en 2011. Cette coopération permettra de soutenir et de rationaliser la base industrielle et de réaliser des économies. De même, les plans concernant les **équipements et systèmes anti-mines** seront harmonisés afin de renforcer l'efficacité, assurer l'interopérabilité et contribuer à soutenir la base industrielle dans le secteur de la détection sous-marine. Une équipe de projet commune pour définir les spécifications d'un prototype de système anti-mines franco-britannique sera mise en place en 2011.

- **Industrie de défense.** Un accord relatif à un plan stratégique décennal concernant le **secteur missilier franco-britannique** a été conclu. L'objectif est la mise en place d'un maître d'œuvre industriel européen unique qui permettra de réaliser des économies pouvant aller jusqu'à 30 %. Cette stratégie optimisera les acquisitions, adaptera les technologies plus efficacement, créera une interdépendance accrue et consolidera la base industrielle dans ce secteur. En 2011, plusieurs projets seront lancés : le développement du missile antisurface naval léger, l'évaluation des améliorations des missiles de croisière *SCALP/Storm Shadow* et la définition d'une feuille de route commune pour les technologies de défense aérienne à courte portée. Cette coopération servira de test pour des initiatives dans d'autres secteurs industriels.

- **Recherche et technologie.** Le Royaume-Uni et la France poursuivront leur **importante coopération en matière de recherche et de développement**, en consacrant chacun un budget annuel d'un minimum de 50 millions d'euros à des projets communs. Ces travaux se concentreront sur dix domaines prioritaires, notamment les communications par satellite, les drones, les systèmes navals et les missiles.